

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ASFONTAND
10 Décembre 2024 à 20h30 au Chalet de Denouval à Andrésy



Préambule

Le quorum des adhérents largement atteint : 42 présents ou représentés sur 67 adhérents, soit 63% des adhérents. L'Assemblée Générale Ordinaire peut donc valablement statuer conformément aux statuts.

Première partie : La parole aux élus

La ville est représentée par Lionel Wastl , Maire,
Laurent Beunier, Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme et au Cadre de vie ,
Josette Deroux, 1^{ère} Maire-adjointe déléguée au Scolaire et aux Travaux,
Ils ont présenté l'avancement des projets immobiliers de la Gare et des Sablons, et répondu aux différentes questions des adhérents.

Intervention de Mr le Maire

Mr le maire nous a informés de la fermeture le 2 janvier 2025 du haut de la rue de la fontaine, suite à un accident mortel survenu à cet endroit. Des flyers informatifs seront distribués dans le quartier par la ville le 17 décembre.

Intervention de Laurent BEUNIER, adjoint à l'urbanisme, conjointement avec Mr le Maire

Le projet Gare

Malgré de nombreuses réunions de travail, ce dossier stagne. Le difficile équilibre du bilan financier 2024 de l'aménageur Citallios, associé à une demande de participation financière de la ville de 4 millions d'euros bloquent le projet. Une modification partielle du projet a déjà permis une réduction de cette participation à 1,5 million d'euros. La reprise de négociations avec Citallios s'annonce délicate, compte-tenu des difficultés financières et du nombre de partenaires dans ce dossier (17).

Le nombre de 293 logements attendus reste inchangé. On peut regretter l'absence de planning concret sur ce projet complexe.

En parallèle du projet Gare, la SNCF entreprend actuellement la rénovation de la gare d'Andrésy avec, pour objectif, la création d'un pôle médical avant l'été



2025. Elle est à la recherche d'un porteur de projet. Cette gare fera partie des deux gares-tests sur la ligne Paris-Saint-Lazare/Mantes-la-Jolie, parmi les nombreuses gares désormais désaffectées.

Le projet Sablons

L'arrivée d'Intermarché en lieu et place de Casino nécessite de travailler avec l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) sur la maîtrise du foncier de l'emprise du supermarché afin de pouvoir permettre le futur projet urbain.

Le programme se situerait aux environs de 360 logements ; la hauteur des bâtiments pourrait dépasser les R+2+attique tel que défini à l'OAP, afin d'avoir en emprise au sol limitée ce qui nécessiterait une modification du PLUI.

Cette question ne fait pas l'unanimité et sera débattue dans le cadre de l'enquête publique.

La présence au centre du quartier d'un équipement public type école est à l'étude dans le cadre de l'étude de la carte scolaire.

Dans l'attente du déblocage des projets Gare et Sablons dont la durée du projet est estimée à 5 ans pour la gare et beaucoup plus pour les Sablons, la mairie privilégie, pour l'instant, les projets immobiliers, comme par exemple le projet rue Pleyon, 50 logements 100% sociaux.

Au sein des Sablons, afin de redynamiser le secteur, une Ressourcerie a partiellement ouvert ses portes le 7 décembre ; elle occupe les anciens locaux de Socomix avec un bail précaire de 5 ans.

Le Moussel

Cet édifice, en état de grand délabrement, doit être vendu à un promoteur qui devra le réhabiliter pour un montant de 2 millions d'euros, dans le cadre d'un projet plus vaste intégrant 35 logements sociaux seniors.

21 h 45 : Début de la partie réglementaire de l'Assemblée Générale Ordinaire

1 Rapport moral et d'activité

En l'absence d'un avancement significatif des dossiers Gare et Sablons, notre action 2024 a consisté à suivre les différentes réunions orchestrées par la municipalité (Parlons-en ensemble), de maintenir un dialogue avec la municipalité et d'informer nos adhérents des évolutions au travers de notre newsletter, de la création de notre site internet ainsi que notre participation au forum des associations de septembre 2024.

Les chantiers en cours PSMO (Port Seine Métropole Ouest) à la confluence Seine et Oise, et la liaison RD30/RD190/Pont d'Achères inquiètent les Andrésiens qui

seront particulièrement impactés par les nuisances que vont engendrer ces projets, notre association suit de près ces projets

Le rapport moral et d'activité est voté à l'unanimité.

2 Rapport Financier

L'année se termine avec 67 adhérents.

Le solde créditeur de notre association est de 4042,30 euros.

Le budget 2025 est bâti sur une hypothèse de 60 adhérents avec une adhésion qui avait été fixée à 10 euros.

Les comptes 2024, le budget 2025 et le montant des cotisations sont votés à l'unanimité.

3 Élection du bureau

Vu le contexte crucial de l'année 2025 et leur connaissance des dossiers, les membres du Bureau ont acceptés de se représenter, hormis Jean-Claude Plormel qui a donné sa démission par manque de temps à consacrer à l'association. Nous le remercions de sa participation.

Constitution du nouveau Bureau :

- **Président** Daniel Joret
- **Vice président** Paul Magnin
- **Secrétaire** Marie-Thérèse Dupontroué
- **Trésorier** François- Xavier Galibert
- **Autres membres** : Laurence Labeyrie, Irène Aim, Myriam Laurent, Soufian Cherbal, Denyse Caclin

Le bureau de l'Asfontand est élu à l'unanimité.

4 Mandat d'action 2025

Après débat, le Mandat d'action est le suivant :

- **L'Asfontand demande que le développement de tout nouveau projet respecte deux critères essentiels:**
 - Valoriser notre environnement, notre qualité de vie et les services au quotidien (stationnement, transports, école...)



- Préserver la valeur économique du patrimoine de chacun
- **L'Asfontand réitère la demande de réalisation d'une étude globale d'urbanisme concernant la zone nord-ouest d'Andrésey, afin de définir son rôle exact dans le développement et l'équilibre de notre ville**
- **Dans le prolongement des ateliers participatifs, l'Asfontand demande la création d'un atelier de concertation permanent, piloté par la ville pour les projets Gare et Sablons**
- **Vérifier la cohérence du programme Sablons** avec les besoins de la population et sa complémentarité avec le projet Gare
- **Vérifier l'intégration raisonnée des activités commerciales** dans le quartier (y compris Intermarché)
- **Veiller à intégrer ces projets** dans une perspective de développement durable et de neutralité carbone
- **Rendre compte** aux adhérents des évolutions des projets

Le Mandat d'action est voté à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Ordinaire est clôturée à 22h30.

Est Annexé au présent Procès-verbal le Powerpoint de présentation du 10 décembre 2024.

Daniel Joret Président

Marie-Thérèse Dupontroué secrétaire

François-Xavier Galibert trésorier

